

AUDITION PARLEMENT EUROPEEN – 18 JUILLET 2023

INTERVENTION DE OLIVIER DE MATOS, DIRECTEUR GENERAL CROPLIFE EUROPE

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Mesdames et messieurs les parlementaires européens membres de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, Mesdames et messieurs les parlementaires européens membres de la commission de l'agriculture et du développement rural, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi de vous dire à quel point nous, CropLife Europe, prenons au sérieux le rapport des chercheurs qui a été présenté plus tôt, et c'est la raison pour laquelle je suis ici devant vous.

En guise d'introduction, et pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas CropLife Europe, nous sommes une association professionnelle européenne qui regroupe 23 sociétés et 31 associations nationales.

Nos membres accompagnent les agriculteurs européens dans la protection de leurs cultures grâce à la phytopharmacie conventionnelle, la bioprotection, la biotechnologie végétale et l'agronomie digitale.

CropLife Europe s'engage à promouvoir activement la recherche et l'innovation pour équiper les agriculteurs européens à évoluer vers une agriculture plus durable. En ce sens, CropLife Europe a toujours soutenu pleinement la direction prise par le Pacte Vert et la Stratégie "de la ferme à la table".

Nous comprenons la nécessité de diversifier la boîte à outils de l'agriculteur et de réduire la dépendance à l'égard d'un seul outil (les pesticides conventionnels) pour protéger les rendements des cultures. Nous voulons fournir la boîte à outils la plus complète possible pour que les agriculteurs européens puissent choisir leur modèle de production de prédilection qu'il soit conventionnel ou biologique. Notre secteur s'est d'ailleurs engagé d'ici 2030 à des investissements à hauteur de 10 milliards d'euros pour l'agronomie digitale et 4 milliards d'euros pour les biopesticides ou solutions biologiques.

Nous soutenons également fortement les principes de la lutte intégrée contre les ravageurs (dite IPM), qui ont été rendus obligatoires en 2009 dans le cadre de la Directive européenne instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (dite SUD).

Ainsi, nous pensons que la lutte chimique contre les ravageurs ne doit être envisagée qu'en dernier recours, c'est-à-dire lorsque toutes les autres stratégies de lutte se sont révélées non viables ou inefficaces. Les pesticides doivent être utilisés seulement dans la mesure où ils sont nécessaires.

De plus, CropLife Europe et tous ses membres sont pleinement engagés en faveur de la transparence des données. Nous sommes convaincus que le partage des études et des données scientifiques contribue à montrer à la société et aux consommateurs, ainsi qu'à vous, législateurs européens, à quel point les normes européennes sont rigoureuses pour garantir des aliments sûrs et sains.

La transparence des études scientifiques est absolument cruciale pour instaurer la confiance. Elle encourage également un engagement et une participation plus larges. En rendant l'information scientifique accessible et transparente, nous invitons le public à participer activement au débat. Enfin, et tout aussi important, elle permet aux décideurs et aux régulateurs de l'Union européenne d'évaluer la qualité de la recherche et de prendre des décisions fondées sur des données probantes.

À cette fin, en 2018, toutes nos entreprises membres ont signé un engagement de transparence mondial à l'échelle du secteur pour fournir des copies des rapports d'études humaines et environnementales chaque fois qu'elles sont demandées par le public. En outre, le Règlement de 2019/1381 du Parlement et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la transparence et à la pérennité de l'évaluation des risques de l'Union dans la chaîne alimentaire exige entre autres que toutes les nouvelles études soient notifiées aux autorités compétentes avant qu'elles ne débutent.

Le processus réglementaire et d'évaluation scientifique pour les produits phytosanitaires de l'Union Européenne est l'un des plus stricts au monde et il fonctionne. Il n'a cessé d'évoluer au cours des 20 dernières années. Des processus d'approbation initialement similaires peuvent désormais exiger des études et des données scientifiques qui n'étaient pas nécessaires il y a 15 ans. En tant que secteur, nous nous félicitons de l'amélioration des connaissances scientifiques et de la confiance dans la sécurité de nos produits que ces nouvelles exigences ont entraînée. Nous avons d'ailleurs activement contribué à ce processus et à son évolution en toute transparence.



A cet égard, CropLife Europe fait entièrement confiance aux processus d'évaluation scientifique de l'Union européenne, ainsi qu'à sa réglementation en matière de transparence - et nous sommes également convaincus que tous nos membres respectent toutes les règles conformément aux lois et réglementations applicables.

Monsieur le Président, Madame la vice-Présidente, Mesdames et messieurs les parlementaires européens, je conclurai mon intervention en répondant à la question de cette audition: l'engagement mondial et public de transparence de notre secteur adopté en 2018 ainsi que le respect des lois et réglementations applicables en particulier le Règlement 2019/1381 établissent un cadre strict qui veille à la mise à disposition des études scientifiques conduites dans le cadre l'évaluation des produits phytosanitaires, qu'ils soient conventionnels ou biologiques.

Je vous remercie pour votre attention.